

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1994 B 01230

Numéro SIREN : 394 878 086

Nom ou dénomination : A D F - ART DES FENETRES

Ce dépôt a été enregistré le 24/04/2024 sous le numéro de dépôt 7121

BILAN

1230 - SARL A.D.F. (1230)

Du 01/04/2021 au 31/03/2022

ACTIF

Capital souscrit non appelé

ACTIF IMMOBILISÉ

Immobilisations incorporelles

Frais d'établissement

Frais de développement

Concessions, brevets et droits similaires

Fonds commercial (1)

Autres immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles en cours

Avances et acomptes

Immobilisations corporelles

Terrains

Constructions

Installations tech., matériel et outillages industriels

Autres immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles en cours

Avances et acomptes

Immobilisations financières (2)

Participations

Créances rattachées à des participations

Titres immobilisés de l'activité de portefeuille

Autres titres immobilisés

Prêts

Autres immobilisations financières

TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ

ACTIF CIRCULANT

Stocks et en-cours

Matières premières et autres approvisionnements

En-cours de production (biens et services)

Produits intermédiaires et finis

Marchandises

Avances et acomptes versés sur commandes

Créances

Créances Clients et Comptes rattachés (3)

Autres créances (3)

Capital souscrit - appelé non versé

Valeurs mobilières de placement

Actions propres

Autres titres

Instruments de trésorerie

Disponibilités

Charges constatées d'avance (3)

TOTAL ACTIF CIRCULANT

Charges à répartir sur plusieurs exercices

Primes de remboursement des emprunts

Écarts de conversion actif

TOTAL ACTIF GÉNÉRAL

	Valeurs au 31/03/22		Valeurs au 31/03/21	
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	1 250	1 250		
Installations tech., matériel et outillages industriels				557
Autres immobilisations corporelles	125 773	70 001	55 772	78 924
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	11 520		11 520	11 499
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	138 543	71 251	67 292	90 981
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	24 809		24 809	23 991
Avances et acomptes versés sur commandes	2 000		2 000	
Créances				
Créances Clients et Comptes rattachés (3)	33 998		33 998	24 094
Autres créances (3)	35 150		35 150	41 193
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	59 042	5 249	53 793	53 790
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	274 392		274 392	347 977
Charges constatées d'avance (3)	8 036		8 036	5 200
TOTAL ACTIF CIRCULANT	437 428	5 249	432 178	496 245
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	575 970	76 500	499 470	587 226

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN

1230 - SARL A.D.F. (1230)

Du 01/04/2021 au 31/03/2022

PASSIF

CAPITAUX PROPRES

Capital (dont versé : 7 622)	7 622	7 622
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	762	762
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	9 846	89 289
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	106 383	9 557

SITUATION NETTE

	124 613	107 230
--	---------	---------

Subventions d'investissement

Provisions réglementées

TOTAL CAPITAUX PROPRES

124 613 107 230

AUTRES FONDS PROPRES

Produit des émissions de titres participatifs

Avances conditionnées

TOTAL AUTRES FONDS PROPRES

PROVISIONS

Provisions pour risques

Provisions pour charges

TOTAL PROVISIONS

DETTES (1)

Emprunts obligataires convertibles

Autres emprunts obligataires

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2) 26 548 168 132

Emprunts et dettes financières diverses (3)

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés 95 172 78 032

Dettes fiscales et sociales 125 163 51 062

Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés 180 180

Autres dettes 127 794 182 590

Instruments de trésorerie

Produits constatés d'avance

TOTAL DETTES

374 857 479 995

Écarts de conversion passif

TOTAL GÉNÉRAL

499 470 587 226

(1) Dont à plus d'un an

9 822

(1) Dont à moins d'un an

365 034

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

479 995

(3) Dont emprunts participatifs

A.D.F. - ART DES FENETRES
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 58 avenue du Maréchal Foch
78130 LES MUREAUX
RCS VERSAILLES B 394 878 086

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 21 JUIN 2022

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2022

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2022 s'élevant à 106 382,79 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	106 382,79 euros
A titre de dividendes aux associés	100 000 euros
Soit 200 euros par part	
Le solde	6 382,79 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 16 228,79 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 100 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Les modalités de mise en paiement du dividende seront fixées par la gérance.

L'Assemblée Générale décide d'approuver la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,

CA

- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 mars 2019 : Néant

Exercice clos le 31 mars 2020 : 20 000,00 euros, soit 40,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 20 000,00 euros

Exercice clos le 31 mars 2021 : 89 000,00 euros, soit 178,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 89 000,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 21 JUIN 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

